

qui ait radicalement modifié son régime, soit la province du Manitoba. Il me semble qu'un rapport tant soit peu complet devrait en parler.

Le PRÉSIDENT: J'imagine que lorsque nous en serons rendus à l'examen de la question, ce qui touche au Manitoba sera assurément porté à la connaissance du Comité.

Êtes-vous prêts à vous prononcer? Ceux qui sont en faveur de la motion sont priés de l'indiquer. Ceux qui sont contre, s'il en est?

Adopté.

Messieurs, nous allons maintenant continuer nos délibérations à huis clos en vue de discuter de notre rapport à la Chambre. Les sténographes peuvent se retirer.